

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2010 à 20 Heures**

VOTE DES BUDGETS

Etaient présents :

Mesdames ANTONOFF, FLOQUET, MOREL, CELLARD
Messieurs BERGER, BOUCHARD, LOISY, PELLETIER, TRAMOY, MALOT.

Absents excusés : Mesdames BRODAT-LAFORET : pouvoir à Melle CELLARD
Madame SAUGEOT : pouvoir à Monsieur BOUCHARD
Monsieur MEUNIER, Melle EMORINE lesquels n'avaient donné aucun pouvoir,

Monsieur Daniel BOUCHARD a accepté d'être « Secrétaire de Séance ».

Le Procès Verbal de la réunion du 22 mars 2009 est adopté à l'unanimité des membres ayant assisté à cette séance et il est donc paraphé,

Monsieur le Maire ouvre la séance et quitte la Salle du Conseil Municipal car le 1er point de l'Ordre du Jour est le vote de son Compte Administratif pour l'exercice 2009 et que légalement, il ne peut voter ce document.

Madame ANTONOFF, 1ère Adjointe assume donc cette tâche,

Les 2 sections de ce Compte Administratif sont excédentaires. Néanmoins, le report en recettes au Budget Primitif est inférieur à celui constaté l'année dernière du fait de la baisse des dotations de l'Etat et de l'ensemble des aides attribuées au Communes.

Seront donc reportés au Budget Primitif 2010 :

- 47 641,52 Euros en recettes de Fonctionnement
- 111 702,65 Euros en recettes d'Investissement

Monsieur le Maire reintègre la salle du Conseil Municipal et invite ses Collègues à approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal en tous points identique à son Compte Administratif,

La fiscalité locale, recette majeure d'un budget, est ensuite abordée, Il est décidé de reconduire les taux de 2008 et 2009 pour ne pas alourdir le budget des habitants, budget déjà difficile à gérer, vu le contexte économique,

- le taux de Taxe d'Habitation restera à 7,10 %
- le taux du Foncier Bâti à 18,70 %
- le taux du Foncier non Bâti à 32,16 %.

Ainsi, la part communale des impôts locaux que paiera chaque Challusien en 2010 sera donc inférieure à celle payée en 2008.

Monsieur BERGER précise que la Collectivité « fera de son mieux avec les moyens du bord » comme chacun le fait dans son budget familial.

Certes, ce choix est difficile puisque l'Etat se désengage dans beaucoup de domaines et notamment dans ceux afférents à des projets communaux. La gestion rigoureuse des deniers publics, depuis la mise en place, de l'Equipe Municipale actuelle, permet de réaliser des économies substantielles.

Le Maire présente ensuite le Budget communal de l'année 2010, préparé très minutieusement par la Commission des Finances et la Commission des Elu(e).

Il est équilibré dans les 2 sections (Fonctionnement et Investissement) en dépenses et en recettes.

Voté par Chapitres en section de Fonctionnement et par « Opération » en section d'Investissement.

DETAIL de la Section de Fonctionnement

- Charges à caractère général (011) : 267 325 euros
- Charges de personnel (012) : 351 600 euros (prise en compte des charges afférents à l'accueil des enfants les mercredis – essai de septembre à décembre)
- Autres charges (65): 153 370 euros (charges à régler aux différents organismes auxquels la Commune adhère et cette année 1 000 euros votés pour notre Conseil Municipal des jeunes)
- Charges financières (66) 22 000 euros (intérêts des emprunts)
- Charges exceptionnelles (67) : 1 000 euros (récompenses etc....)
- Dépenses imprévues (022) : 10 000 euros (pour des besoins ponctuels et non budgétés)

Les recettes quant à elles se composent de la fiscalité directe locale et de dotations (toujours en baisse) de l'Etat, de l'Agglomération de Nevers et de subventions, ainsi que des produits communaux (location salle des fêtes, concessions dans le cimetière, service périscolaire.....)

DETAIL de la Section d'Investissement

Les opérations déclinées une à une concernent des dépenses de réhabilitation de voirie, de bâtiments communaux, d'acquisition foncière, d'acquisition de matériel pour le Service Technique, d'installation de jeux à l'école primaire et un serveur pour le Service Administratif. Des crédits supplémentaires sont alloués à des opérations en cours : telles que la Route de Bourges et l'aménagement du Verger Villageois. Pour finir, une étude énergétique, réalisée par le Siceen, est également prévue, pour réaliser des économies dans un domaine fort coûteux.

Les recettes consistent en la perception de subventions déjà sollicitées ou en cours et à la réalisation éventuelle d'un emprunt pour l'achat des terrains,